



Secteurs protection des plantes, grandes cultures,  
cultures fourragères

## Bulletin grandes cultures et herbages

Bulletin du 12 mai 2011

**Les nouveautés par rapport au bulletin précédent (5 mai) sont en rouge.**

### RESUME

Culture	Stade	Organisme nuisible	Intervention
Céréales	37-65	vivaces et gaillet, maladies foliaires, criocères, chlorops	Herbicides sur parcelles tardives, fongicides, insecticides
Betteraves	14-18	adventices, pucerons	herbicide, insecticides
Maïs	00-16	adventices pyrale bivoltine	herbicide insecticides
Pois de printemps	16-61	pucerons, tordeuse	insecticides, contrôle
Pomme de terre	10-30	adventices, mildiou, doryphore	herbicides, fongicides, contrôle
Tournesol	14-18	pucerons	contrôle

### CEREALES

**Stade:** blé : sortie dernière feuille à épisaison; orge : épisaison à floraison.

#### Désherbage: (FT 2.34, 2.35)

**En plaine, il est généralement trop tard pour lutter contre les adventices.** Dans des parcelles tardives où il y a des vivaces (chardon, rumex, liserons) ou du gaillet, il est possible d'effectuer une intervention avec une hormone (FLUROXYPYR, etc) ou une sulfonilurée antidicot jusqu'au stade dernière feuille étalée (FT 2.34.2). Les sulfonilurées antidicot comme par exemple Express Max, Concert ou Chekker permettent un bon contrôle des **repousses** de betteraves issues de racines; il est aussi possible d'utiliser Primus ou une hormone comme par exemple Starane XL.

#### Régulateurs de croissance (FT 2.41-44)

**Il est généralement trop tard pour intervenir.**

#### Maladies du blé (FT 2.53.3, 2.55, 2.59.1)

La **septoriose** est présente sur les feuilles du bas; la météo actuelle n'est pas favorable à la progression de la septoriose sur les feuilles du haut. Surveiller les variétés relativement sensibles comme Arina, Siala, Claro et Tapidor. La **rouille brune** n'est actuellement que peu présente. **Sur parcelles tardives, c'est le bon moment pour intervenir dans une stratégie à une seule application de fongicide, visant les septorioses, l'oïdium et la rouille brune.** Contrôler la présence des maladies et choisir dans la fiche 2.59.1 un fongicide.

#### Insectes (FT 2.61 et 2.63)

Dans certaines parcelles, on observe de nombreux adultes, œufs et larves de **criocères**. Il faut surveiller les criocères dès le stade apparition de la dernière feuille jusqu'à l'épisaison. Si le seuil d'une larve par plante est dépassé, on pourra traiter avec Nomolt, Dimilin ou Difuse. Ne pas traiter avant de voir les premières larves. **Si les larves sont plus grandes que 3 mm, Biscaya, Audienz ou Zolone (FT 2.63) sont indiqués mais seulement avec autorisation de la SPP en toutes régions. Les autres produits (pyréthriinoïdes) ne sont pas autorisés.**

Les **chlorops** (œufs blancs de 2 mm de long) peuvent provoquer des dégâts principalement dans les céréales de printemps. **Cette année la pression est forte.** La lutte contre le chlorops se fera avec les insecticides mentionnés sur la fiche 2.63 jusqu'au stade sortie de la dernière feuille si 20% des talles présentent des œufs (autorisation SPP nécessaire)

## Extenso

Les fongicides, les régulateurs de croissance et les insecticides sont interdits en extenso. **Cette année, il sera rarement rentable de changer de stratégie et de retirer la culture du programme.**

## BETTERAVES

### Désherbage (FT 3.31-34)

En absence de précipitations, le désherbage sera basé sur les produits de contact. En présence de colza, éthuse, amarante, mercuriale ou gaillet un mélange avec Début est indiqué. L'adjonction d'huile permet d'améliorer la pénétration des produits sur des adventives développées, mais augmente le risque de phytotoxicité. Il est recommandé dans toute situation d'appliquer un herbicide racinaire avant la fermeture des rangs. La chloridazone est interdite en sol humifère. Sur le site Internet <http://zuckerruebe.ch>, un outil interactif permet de planifier le désherbage. **Il est également possible de lutter spécifiquement contre les graminées avec un graminicide. Ne pas le mélanger avec d'autres herbicides.**

### Fumure azotée

La fumure azotée a généralement été apportée avant le stade 6 à 8 feuilles.

### Fumure foliaire (FT 3.55-57)

Une fumure foliaire avec du **manganèse** a généralement été apportée au stade 4 à 6 feuilles.

Lors de la fermeture des rangs, apporter du Bore en fumure foliaire (FT 3.55-57) afin d'éviter la pourriture sèche du coeur. Cet apport est particulièrement indiqué sur des sols alcalins (lors de chaulage). Le bore présent dans le sol peut être bloqué par temps sec.



### Pucerons

Des pucerons colonisent parfois les betteraves. Le **puceron vert** n'occasionne que peu de dégâts mais peut transmettre le virus de la jaunisse. Cette maladie étant peu présente, les risques sont faibles. Lorsque de grandes colonies de **pucerons noirs** se développent sur la surface inférieure des feuilles de betteraves, ces dernières finissent par se recroqueviller sous l'effet des nombreuses ponctions de sève. Si le seuil de 80% des plantes colonisées est atteint, il est possible d'intervenir avec PIRIMICARBE (autorisé en PER). Contre le puceron noir, il est aussi possible d'intervenir avec le DIMETHOATE mais ce traitement est soumis à autorisation.

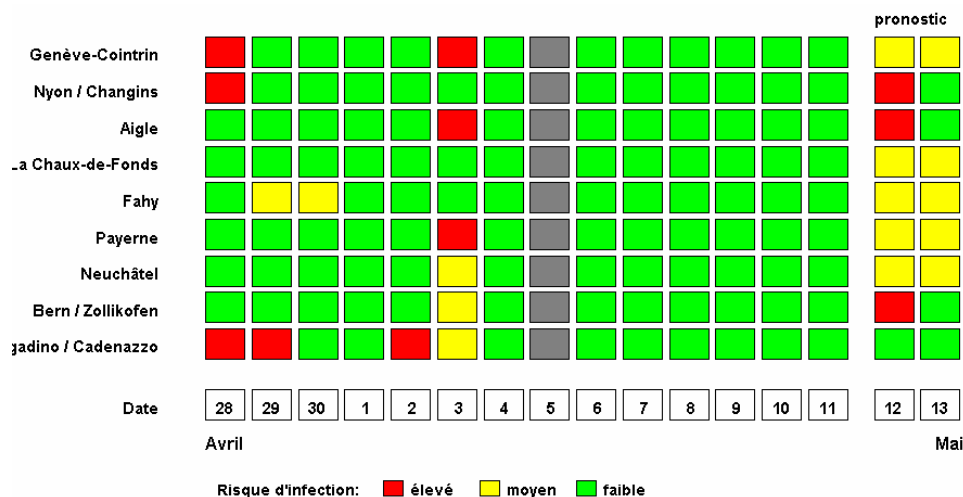
## POMMES DE TERRE

### Désherbage (FT 4.32)

**Prélevée** : les herbicides de prélevée (racinaires) n'ont une bonne efficacité que lorsque le sol est humide après l'application, c'est-à-dire lors de la germination et la levée des adventives.

**Post-levée** : la FT 4.32 mentionne les variétés, sur lesquelles il est possible d'appliquer de la METRIBUZINE en post-levée. Pour un désherbage complémentaire contre les graminées, utiliser un graminicide spécifique selon la FT 20.33 ou Titus + Exell qui a aussi une bonne efficacité contre gaillet, amarante, repousses de tournesol et ortie royale. Contre chénopodes et amarante réfléchie il est possible de traiter avec BENTAZONE.

### Mildiou (FT 4.53/54)



Les conditions climatiques dès la fin de la semaine seront plus favorables au mildiou. Un foyer a été découvert le 9 mai sur des pommes de terre sous plastique à Noville (Chablais vaudois). Le site [www.phytopre.ch](http://www.phytopre.ch) informe gratuitement sur les foyers découverts en Suisse et, sur abonnement, présente les risques d'infection selon la météo.

Lorsque les fanes se touchent sur la ligne, démarrer la protection fongique avec un contact, un systémique (sauf sur cultures de plants et pommes de terre sous plastique) ou un translaminaire

(voir fiche 4.53). Renouveler la protection après 7 à 12 jours (selon le produit utilisé et la météo). Il est important d'utiliser un volume de bouillie suffisant (min 300 l/ha). **Le délai d'attente pour les primeurs (= récoltées avant le 1<sup>er</sup> septembre) est de 2 semaines.**

Si vous découvrez un foyer de mildiou avertissez-nous, s'il vous plaît, au 021 557 99 00.

## Doryphore (FT 4.63)



La ponte des doryphores est en cours. Le seuil d'intervention est de 30% des plantes avec des larves et/ou pontes ou 1 à 2 foyers par are. Les ICI (Consult SC, Rimon, Nomolt) et le Novodor permettent de lutter sur de jeunes larves (< de 5 mm). Les ICI ont une bonne rémanence. Lorsque les larves sont plus développées préférer Audienz. L'utilisation d'autres produits nécessite une autorisation de la SPP. Il est possible de mélanger les ICI ou Audienz avec les fongicides.

## MAIS

**Stade:** semis à 6 feuilles.

### Désherbage (FT 5.31 à 36)

Le désherbage de prélevée n'est pas autorisé en PER, sauf pour les traitements en bande. Au stade 1 à 2 feuilles il est possible d'utiliser les herbicides racinaires. Sur sol lourd choisir la dose la plus élevée, sur sol léger la dose la plus faible. L'efficacité des herbicides racinaires est diminuée sur sol sec et en terre humifère. Les herbicides contenant de la terbuthylazine (Calaris, Gardo Gold, Aspect, etc.) sont interdits en sol karstique. Successor T est en plus interdit en zone S2. L'atrazine sera interdite d'utilisation dès le 30 juin 2011. Appliquer les herbicides à base de sulfonilurées (Equip, Dasul, etc.) ou Mikado, Callisto, Laudis et Acido au stade 4 feuilles, lorsque les adventices sont levées, mais pas trop développées. Contrôler selon la FT 5.35/36 la tolérance des variétés aux sulfonilurées. Respecter une distance de 20 m le long des cours d'eau pour Acido. Sur terre noire, lors de levée échelonnée d'adventices (millets, etc), il est recommandé de fractionner les herbicides.

### Souchet comestible

Le souchet comestible contamine de plus en plus de parcelles dans le Chablais et la Plaine de l'Orbe. Le souchet comestible est une graminée vivace de 25 à 40 cm de haut, à feuilles minces (5 à 10 mm de large) et allongées, formant une petite touffe, à tige dressée, lisse. Il se distingue par la base de la tige triangulaire et la production de tubercules en été. Les plantes repartent au printemps à partir de ces tubercules. Les moyens de lutte sont réduits, il s'agit donc d'éviter le transport de terre contaminée par les tubercules d'une parcelle à un autre.

Dans le maïs, il est possible de lutter contre le souchet en appliquant Dual Gold au stade 1 à 2 feuilles. L'efficacité est moyenne (FT 5.34).



### Pyrale bivoltine (FT 5.62 et 64)

Dans la majeure partie de la Suisse, la pyrale effectue son cycle en une seule génération (= race univoltine). Depuis le milieu des années 2000, une race de pyrale à 2 générations (= bivoltine) est présente dans la région située le long du lac Léman, entre la frontière genevoise et l'ouest lausannois. Dans cette région, il y a donc maintenant un mélange des 2 races de pyrale. La proportion des 2 races varie d'une parcelle à l'autre et d'une année à l'autre.

Période de vol	Race de pyrale	Moyen de lutte
fin mai à fin juin	1 <sup>ère</sup> génération de la race bivoltine	Audienz ou Steward
fin juin à fin juillet	race univoltine	trichogrammes ou Audienz ou Steward
fin juillet à fin août	2 <sup>ème</sup> génération de la race bivoltine	aucune lutte nécessaire

Liste des communes vaudoises où une lutte chimique contre la pyrale bivoltine peut se justifier en 2011:

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bougy, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Bursins, Bussigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chavannes/ Renens, Chigny, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Crissier, Denens, Denges, Duillier, Dully, Echandens, Echichens, Ecublens, Etoy, Eysins, Féchy, Founex, Gilly, Gland, Jouxens, Lavigny, Lonay, Luins, Lully, Lussy, Mies, Monnaz, Mont-sur-Rolle, Morges, Nyon, Perroy, Prangins, Préverenges, Prilly, Renens, Rolle, Romanel-sur-Morges, Signy-Avenex, St-Prex, St-Saphorin sur Morges, St-Sulpice, Tannay, Tartegnin, Tolochenaz, Trélex, Vaux, Vich, Villars-sous-Yens, Villars-Ste-Croix, Vinzel, Vuflens-le-Château.

Si le seuil a été atteint (maïs grain : 10% des tiges attaquées et maïs ensilage : 20% des tiges attaquées en 2010 dans une parcelle de maïs proche de la parcelle), il est possible de traiter contre la 1<sup>ère</sup> génération de la race bivoltine en PER avec autorisation de la SPP. La date d'application optimale de Steward (0.125 kg/ha) ou Audienz (0.2 l/ha) se situera entre **le 23 et le 26 mai**. Une autorisation est nécessaire en PER.

## POIS PROTEAGINEUX

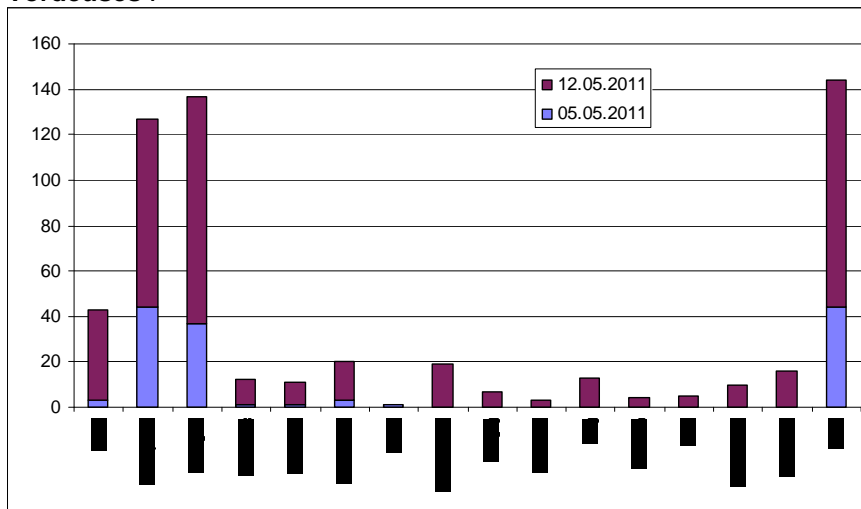
### Anthracnose (FT 10.51 et 53)

Il est trop tard pour intervenir et la pression des maladies est faible cette année.

### Pucerons (FT 10.52/54)

Les pucerons colonisent les pois, ils sont à surveiller surtout sur pois de printemps. Le seuil est de 80% des tiges colonisées jusqu'au début fleur. Un traitement au PIRIMICARBE peut être effectué avant la floraison. Il n'y a pas besoin d'autorisation en PER.

### Tordeuses :



le vol est en cours (avec plus de 2 semaines d'avance sur une année moyenne). Le seuil est de 100 papillons cumulés dans les pièges à phéromone jusqu'au stade 2 étages de gousses plates, qui est. Le seuil a été atteint dans plusieurs parcelles en plaine, mais il est généralement encore trop tôt pour traiter. Attendre le stade optimal d'intervention qui est le stade 2 étages de gousses plates. Les insecticides homologués sont Karaté Zeon, Ravane 50, Decis et Decis Protech. En PER, une autorisation est nécessaire pour traiter.

## TOURNESOL

### Désherbage (FT 8.31-32)

Un sarclage complémentaire peut être effectué dès le stade 1 à 2 paires de vraies feuilles. Cette intervention peut être répétée jusqu'à un stade de 5-6 feuilles. Il n'y a pas de traitement de rattrapage possible sauf pour les graminées (millets, chiendent, etc) avec un graminicide spécifique.

### Puceron (FT 8.52-53)

Surveiller les pucerons dès le stade 8 à 10 feuilles. Le seuil est atteint si la moitié des feuilles sont crispées au stade 10 à 14 feuilles. Si le seuil est atteint, il est possible de traiter avec Pirimicarb WG 50 (pas besoin d'autorisation en PER).

## JACHERES

L'application d'herbicide se fait uniquement au plante par plante. Les herbicides autorisés sont les suivants : contre **chardon** avec Clio, Lontrel (0.3%) au stade 15 à 20 cm du chardon, contre **rumex** avec Ally tabs, contre **chiendent** avec Focus ultra, Fusilade, Gallant ou Targa super (1%). Le GLYPHOSATE (5 à 10% à la mèche et 0.5% à 1.5% avec la boille à dos) permet de lutter contre le chardon, le rumex, le chiendent et le liseron. Dosages pour 10 l : 0.5% = 0.5 dl; 1.5% = 1.5 dl; 5% = 5 dl.

Contre les **solidages** et l'**ambrosie** : lutte mécanique (arrachage, etc).